



www.isere.fr

► *Commission Locale
d'Information du CNPE de Saint-Alban*

Réunion de la CLI du 06/02/2017

► *Note de Synthèse*

[Cliquez pour retourner à l'article](#)



CNPE de Saint-Alban – Saint Maurice l'Exil

La Commission Locale d'Information du CNPE de Saint-Alban s'est réunie en date du 06 février 2017.

En introduction, Mme Célard a présenté le remplaçant de M. Stéphane Bowie à partir du mois de mars 2017, M. Alain Perroud comme secrétaire de la CLI.

Après avoir validé le compte rendu de la dernière CLI du 6 juin 2016, les points suivants ont ensuite été successivement abordés :

- bilan de la visite partielle réalisée en 2016 et point d'avancement de la visite décennale prévue en 2017
- bilan environnemental du CNPE
- point d'information sur le Plan Particulier d'Intervention ou PPI
- point d'information sur la campagne iode
- point d'information sur les drones
- point concernant l'administration de la CLI.

Bilan de la visite partielle et point d'avancement de la visite décennale.

M. Gilles Oulhiou, chef d'arrêt, en charge de l'organisation et du pilotage des arrêts, a présenté le bilan de la visite partielle et le

point d'avancement sur la visite décennale prévue en 2017.

Concernant la visite partielle, celle-ci s'est déroulée durant l'été 2016, sur une durée de 79 jours. Le bilan est satisfaisant, sur l'ensemble des aspects suivants :

- Sûreté : 9 ESS ont été comptabilisés dont 2 de niveau 1,
- Sécurité : 2 accidents avec arrêt, 4 accidents sans arrêt, 0 accident grave, 0 accident rattaché à des activités « critiques » de type levage,
- Radioprotection : résultats inférieurs au prévisionnel,
- Environnement : 0 évènement significatif.

Cette visite a permis de réaliser des opérations importantes de maintenance ainsi que la modification de certaines installations. L'objectif pour 2017 concerne la visite décennale (VD3), prévue sur une période de 128 jours, du 17 février au 25 juin 2017. Des objectifs ont été fixés en termes de sûreté, de sécurité, de radioprotection et d'environnement. La visite décennale prévoit de nombreuses opérations de maintenance ainsi que des modifications importantes au niveau des installations. Celles-ci sont rattachées au grand carénage (projet visant à prolonger la durée de vie des centrales à 40 ans, voire au-delà et à augmenter notablement le niveau de sûreté des installations). En 2018, c'est la tranche 2 qui sera concernée par la visite décennale. Fin 2018, un Arrêt pour Simple Rechargement sur la tranche 1 est également planifié, puis les mêmes cycles seront enclenchés en 2019.

En conclusion, M. Nietto, directeur de la centrale, a précisé que la centrale de Saint-Alban était prête pour la mise en œuvre prochaine de la VD3.

Bilan environnemental

Le bilan environnement a été présenté par M. Xavier Descamps, Chef de mission Sécurité, radioprotection et Environnement sur le site de Saint-Alban.

Ce bilan est décomposé en 6 parties :

- 1) Résultats 2016 en termes de rejets opérationnels et d'actions clefs réalisées
- 2) Rejets thermiques
- 3) Bilan des évènements environnement
- 4) Bilan de l'audit ISO 14 001
- 5) Agréments et accréditations du laboratoire environnement
- 6) Principales actions prévues en 2017

Concernant les résultats relatifs aux rejets liquides et gazeux radioactifs, M. Descamps a présenté les résultats relatifs aux rejets de tritium liquide et gazeux, aux rejets liquides des substances prioritaires (acide borique, hydrazine et morpholine), ainsi qu'au volume d'effluents produit par les circuits secondaires. Outre le respect des valeurs limites réglementaires, les quantités rejetées ont toutes été inférieures au prévisionnel. Les objectifs concernant la gestion des déchets ont également été respectés.

Concernant les actions clés, deux actions importantes ont été réalisées :

- mise en place d'un barrage flottant dans le canal d'amenée en novembre 2016 (l'objectif étant de limiter l'arrivée de flottants et de gérer l'arrivée d'une éventuelle nappe d'hydrocarbures),
- opération ponctuelle de dragage du canal d'amenée afin de garantir un débit suffisant dans toute situation de fonctionnement, notamment en période d'étiage du Rhône.

Concernant la 2^{ème} partie du bilan environnemental relative aux rejets

thermiques, M. Descamps a précisé que tous les rejets 2016 ont été réalisés avec un débit supérieur à 300 m³/s, soit la limite minimum fixée par l'ASN (cette limite pouvant être abaissée à 255 m³/s sous conditions). Afin de suivre et d'anticiper au mieux les besoins hydrauliques de la centrale de Saint-Alban, des pronostics sont réalisés via différents scénarios et abaques, à partir du suivi des réserves d'eau. Cela permet d'avoir une prévision des débits et de la température, l'objectif étant notamment d'anticiper la capacité du site à maintenir un équilibre entre l'offre et la demande au niveau du réseau, et d'anticiper également l'application d'exigences réglementaires spécifiques.

Concernant la 3^{ème} partie relative au bilan des évènements, M. Descamps a indiqué qu'il n'y avait eu aucun évènement significatif en 2016. Concernant les évènements environnementaux « non significatifs » mais faisant l'objet d'une information à l'ASN, 13 évènements ont été dénombrés, répartis selon différentes catégories.

Le bilan de l'audit ISO 14 001 réalisé sur le site de Saint-Alban en 2016 a été présenté ensuite en 4^{ème} partie. Aucune non-conformité n'a été relevée, l'auditeur a souligné notamment les performances du site concernant la maîtrise des impacts des activités du site sur l'environnement. Certains axes d'amélioration ont également été identifiés.

Concernant les agréments et accréditations du laboratoire environnement du site, comme chaque année, un audit de surveillance a été réalisé sur les mesures accréditées, portant à la fois sur l'aspect technique et sur l'aspect organisation/qualité. Le bilan de l'audit a été satisfaisant avec une maîtrise technique qualifiée de « bonne ».

Enfin, en dernière partie, M. Descamps a présenté les principales actions prévues en 2017 :

- poursuivre la prise en compte des nouvelles évolutions réglementaires et normatives,
- poursuivre l'amélioration de la performance d'équipements et d'installations,
- développer des actions autour de la biodiversité.

Point d'information sur les PPI

Mme le Sous-préfet a présenté le point d'information sur le Plan Particulier d'Intervention (PPI), avec Mme Catherine Haller, directrice du service Protection Civile à la Préfecture de l'Isère.

Deux évolutions sont actuellement en cours concernant les plans de réponse en cas d'accident nucléaire ou radiologique majeur. Le 1^{er} volet concerne la publication d'un plan national de réponse, destiné à assurer la protection des biens et de la population au-delà du périmètre actuel des 10 km (mesures de restriction de la gestion des denrées, protection des cheptels, etc...). Le plan national fait l'objet actuellement d'une déclinaison au niveau départemental, ce travail est en cours de finalisation. Le 2^{ème} volet de réponse concerne l'évolution de la doctrine des PPI. Le périmètre concerné par ce PPI devrait passer de 10 à 20 km, par ailleurs un nouveau périmètre d'évacuation immédiate de 5 km a été introduit.

Un guide d'élaboration relatif à ces évolutions devrait être finalisé au début de l'année 2017, qui permettra ensuite à la Préfecture d'entamer la rédaction du nouveau PPI.

Point d'information sur la campagne d'iode

Mme le Sous-préfet a précisé les deux préoccupations actuelles relatives à la campagne de distribution d'iode. Du fait des évolutions de périmètre évoquées dans le point précédent sur le PPI, il devrait y avoir également une évolution du périmètre de distribution d'iode. La 2^{ème} problématique est liée au fait qu'une partie de la population concernée par la distribution n'est toujours pas allée récupérer les comprimés d'iode, malgré les nombreuses campagnes d'information, les courriers envoyés à domicile, les affichages réalisés par les pharmaciens... Concernant les établissements scolaires, les résultats sont cependant satisfaisants, 80% des comprimés ayant été retirés. L'objectif actuel est de couvrir les foyers concernés à 100 % avant d'engager un travail d'extension de la distribution de l'iode au périmètre des 20 km.

Mme Catherine Haller a souligné que le travail d'information concernant la distribution de l'iode devait être un travail réalisé dans le temps, en continu, avec l'appui des mairies, du voisinage, etc....afin de garantir une diffusion optimale de l'information (en cas de déménagement des personnes notamment).

Mme Haller a précisé que le plan national de réponse était basé sur des modélisations réalisées en mode réflexe à la suite de tout incident et qu'il venait compléter les dispositions prévues par les PPI, en prenant en compte l'ensemble des risques. Cependant, contrairement au PPI, le plan national ne fait pas l'objet d'une consultation des maires, de l'exploitant et de la population. Concernant la distribution des comprimés d'iode au-delà du périmètre des 10 km, Mme Haller a précisé qu'un stock de plusieurs dizaines de milliers de comprimés d'iode est présent au sein de chaque département chez un grossiste répartiteur en Isère. Sur décision du Préfet, ces

stocks pourront être débloqués et relayés vers une vingtaine de communes « réceptacles » qui assureront à leur tour la distribution des comprimés vers les communes environnantes. Mme le Sous-préfet a indiqué que les gens seront alors invités à venir chercher ces comprimés, dans les temps adaptés à l'ingestion et à la protection des personnes.

Point d'information sur les drones

Mme le Sous-préfet a présenté le point relatif aux drones. Suite à plusieurs alertes « survol » en 2016, des appels à projets ont été lancés afin de mettre en œuvre des dispositifs « anti-drones » qui permettraient de stopper d'éventuels engins de ce type. Trois projets ont été retenus après des démonstrations réalisées en novembre 2016. Ils sont actuellement en cours d'expérimentation.

Les drones observés en 2016 au-dessus des CNPE étaient des drones amateurs de petite taille, cependant ceux-ci sont capables de filmer les zones et posent des questions importantes de sûreté. La vigilance est donc maximale sur ce sujet.

Administration de la CLI

M. Stéphane Bowie a présenté les points relatifs à l'administration de la CLI.

Concernant la composition des membres de la CLI, M. Bowie a précisé que la liste des membres de la CLI avait été mise à jour, la composition en elle-même n'a pas été modifiée.

Concernant l'impact du passage du périmètre du PPI de 10 à 20 kms sur la composition de la CLI, M. Bowie a précisé que le nombre de membres pourrait augmenter, cependant la composition restera inchangée, il y aura ainsi toujours 50% d'élus, 10% de représentants

d'associations de protection de l'environnement.

Suite à la mise à jour de la liste des membres de la CLI, Mme la Présidente a fait procéder au vote du règlement intérieur, qui a été adopté.

M. Bowie a présenté ensuite le bilan du budget 2016 ainsi que le budget prévisionnel 2017 de la CLI.

L'adhésion de la CLI à l'ANCCLI a ensuite été votée et validée.

M. Bowie a précisé qu'un groupe de travail technique relatif à la visite décennale sera prochainement lancé. Il comprendra des réunions plus fréquentes, avec un groupe restreint de personnes, afin d'avoir une réflexion plus poussée sur ce qui sera réalisé lors de la visite décennale.

Le dernier point relatif à l'administration de la CLI a concerné la planification de la réunion publique de 2017. Mme la Présidente a indiqué que cette réunion devrait avoir lieu vers le mois de novembre 2017, un peu avant l'exercice PPI, afin de mobiliser et de sensibiliser davantage les populations vis-à-vis de cet exercice. Le PPI sera ainsi le point central de la réunion publique, du fait notamment des évolutions en cours, cependant un point relatif à la visite décennale sera également présenté.

Questions diverses

La séance s'est terminée par une série de questions/réponses sur divers sujets : les mesures préventives en cas de survol des centrales par des avions, le déroulement de l'exercice PPI, la sonorité mise en œuvre en cas de risques, une question d'urbanisme.

Fin de la séance

Mme la Présidente a conclu en remerciant l'ensemble des intervenants ainsi que les nombreuses personnes présentes à cette réunion.

La Présidente

Elisabeth Célard

[Cliquez pour retourner à l'article](#)